4 ALBERT EMBANKMENT LONDRES SE1 7SR

Téléphone: +44(0)20 7735 7611 Télécopieur: +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4204/Add.38 25 mars 2021

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI

Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées

Organisations intergouvernementales

Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès

de l'OMI

Objet: Coronavirus (COVID-19) - Déclaration commune appelant tous les

gouvernements à vacciner contre la COVID-19, à titre prioritaire, les

gens de mer et les équipages d'aéronefs

La Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) publient conjointement la déclaration ci-jointe pour demander instamment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'accorder la priorité aux gens de mer et aux équipages d'aéronefs lorsqu'ils appliquent leurs programmes nationaux de vaccination contre la COVID-19, de les protéger en les vaccinant dès que possible et de faciliter leurs déplacements transfrontaliers en toute sécurité.

Les États Membres sont vivement encouragés à prendre des mesures urgentes pour traiter cette question et à porter le contenu de la présente lettre circulaire à l'attention des autorités compétentes en matière de santé, d'immigration, de contrôle aux frontières et de transport maritime, au niveau tant national que local; ainsi que de toutes les autres parties concernées, en particulier les ports et les aéroports.



ANNEXE











Déclaration commune sur l'ordre de priorité à établir pour vacciner contre la COVID-19 les gens de mer et les équipages d'aéronefs 25 mars 2021

La pandémie de coronavirus (COVID-19) a eu des conséquences dévastatrices sur la vie des êtres humains et sur l'économie mondiale. Les transport maritime et le transport aérien, deux activités essentielles qui sous-tendent le commerce et la mobilité à l'échelle mondiale, sont la clé d'une reprise socio-économique durable.

Plus de 80 % du commerce mondial en volume est acheminé par voie maritime. L'économie mondiale dépend des deux millions de gens de mer qui exploitent la flotte mondiale de navires marchands. Les gens de mer ont été durement touchés par les restrictions de voyage imposées pendant la pandémie. En janvier 2021, on estime que quelque 400 000 d'entre eux sont bloqués à bord de navires de commerce alors que leur contrat a expiré depuis longtemps, et il est impossible de les rapatrier. Des gens de mer en nombre comparable doivent rejoindre d'urgence les navires pour les remplacer.

Le transport aérien de passagers a permis d'acheminer environ 5,7 milliards de personnes en 2019, tandis que le fret aérien représente 35 % de la valeur des marchandises transportées, tous modes confondus. Le nombre total de professionnels de l'aviation licenciés, qui comprend les pilotes, les contrôleurs aériens et les techniciens de maintenance licenciés, était de 887 000 en 2019, selon les statistiques de l'OACI relatives au personnel. L'application de règles strictes de santé publique aux équipages d'aéronef, y compris la mise en quarantaine, a fait obstacle à la connectivité et a entraîné une complexité opérationnelle et des coûts considérables.

Le transport maritime et le transport aérien reposent sur les gens de mer et sur les équipages d'aéronef. Il s'agit de travailleurs clés, appelés à traverser les frontières à tout moment, ce qui peut les amener à devoir présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour satisfaire aux conditions d'entrée exigées dans certains pays, malgré la recommandation de l'OMS selon laquelle, à l'heure actuelle, les pays ne devraient pas exiger, comme condition d'entrée, de preuve de vaccination pour les voyages internationaux, en raison des incertitudes cruciales qui subsistent au sujet de l'efficacité de la vaccination pour réduire la transmission et en raison de la disponibilité limitée des vaccins.¹ Pour que le transport maritime et le transport aérien puissent continuer à fonctionner en toute sécurité, il faut faciliter la circulation transfrontalière des gens de mer et des équipages d'aéronef. Nous lançons de nouveau un appel aux pays pour qu'ils désignent les gens de mer et les équipages d'aéronef comme des travailleurs clés s'ils ne l'ont pas encore fait.

Par cette déclaration, nos organisations appellent également les gouvernements à accorder la priorité aux gens de mer et aux équipages d'aéronef dans leurs programmes nationaux de vaccination contre la COVID-19, ainsi qu'aux autres travailleurs essentiels, conformément aux conseils de la Feuille de route du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-Covid-19 dans un contexte d'approvisionnement limité, publiée en

Déclaration sur la sixième réunion du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (2005) concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : https://www.who.int/news/item/15-01-2021-statement-on-the-sixth-meeting-of-the-international-health-regulations-(2005)-emergency-committee-regarding-the-coronavirus-disease-(covid-19)-pandemic

novembre 2020.2 Il faut protéger les gens de mer et les équipages d'aéronef en les vaccinant dès que possible, afin de faciliter leurs déplacements transfrontaliers en toute sécurité. Nous appelons également les gouvernements à identifier les problèmes liés à la vaccination contre la COVID-19 des gens de mer et des équipages d'aéronef, en particulier les gens de mer qui passent de longues périodes loin de leur pays d'origine, et à se préparer à y remédier.

Nos organisations appuient pleinement l'élaboration opportune d'un cadre international harmonisé pour la délivrance de certificats de vaccination, afin de faciliter les voyages internationaux des gens de mer et des équipages d'aéronef.

En décembre 2020, l'OMS a mis en place un groupe de travail sur les certificats de vaccination intelligents (Smart Vaccination Certificate working group) afin de garantir l'interopérabilité des versions numérisées des certificats de vaccination3, et l'équipe de gestion de crise des Nations Unies pour la COVID-19, sous la direction de l'OMS, a reconnu que, lorsqu'il s'agissait de l'attribution essentielle de vaccins, tous les pays devraient prendre en considération les gens de mer et les équipages d'aéronef, qui étaient amenés à traverser les frontières pendant la pandémie.

Nous invitons les gouvernements et les autres parties prenantes à porter la teneur de la présente déclaration commune à l'attention des autorités compétentes et de toutes les parties concernées.

Fang Liu

Secrétaire générale

Organisation de l'aviation civile

internationale (OACI)

Kitack Lim

Secrétaire général

andolenk

Organisation maritime internationale (OMI)

Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Guy Ryder

Directeur général

Organisation internationale du Travail (OIT)

António Vitorino Directeur général

Organisation internationale pour les

migrations (OIM)

Feuille de route du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-Covid-19 dans un contexte d'approvisionnement limité : https://www.who.int/publications/m/item/whosage-roadmap-for-prioritizing-uses-of-covid-19-vaccines-in-the-context-of-limited-supply

Groupe de travail de l'OMS sur le certificat de vaccination intelligent : https://www.who.int/groups/smartvaccination-certificate-working-group